

Session ordinaire du 6 février 2018 – PÉRIODE DE QUESTIONS / Ordinary sitting of February 6th, 2018 – QUESTION PERIOD

Début: 19 h 45

Q :

- 1- Est-ce qu'il y a des sommes d'argent pour le drainage de la voie?
- 2- SVP expliquer les extras.
- 3- Pourquoi le conseil approuve le projet avant la charrette?
- 4- Pouvez-vous donner la définition des riverains de la voie ferrée?

R :

- 1- Oui il y a des sommes pour le drainage de la voie.
- 2- Il y a un montant de 4000\$.
- 3- Le texte de la résolution a été soumis par le ministère.
- 4- C'est une demande de subvention.

Q:

- 1- Concernant la sécurité sur la route 105, soit la résolution 321-16, y a-t-il de l'argent dans le budget pour les trottoirs et les lumières de rue?
- 2- Est-ce que la municipalité va faire un suivi avec le MTQ?

R:

- 1- Oui il y a des sommes de prévues dans le PTI. Ces sommes sont prévues dans le FAR pour planifier le secteur du village et le long de la route 105.
- 2- Un suivi sera fait avec le MTQ pour l'intersection de la route 105 et du chemin Old Chelsea.

Q:

- 1- Le conseil précédent avait promis de tenir une rencontre pour discuter des terrains qui ont été touchés par la cartographie des mouvements des sols.
- 2- Le conseil ne peut pas refuser le droit à un citoyen de demander un changement de zonage.

R:

- 1- Le conseil va se pencher sur la problématique et donner un mandat au CCUDD.
- 2- Le conseil en discutera lors de son CTC de février ou mars.

Q:

- 1- Questions sur la collecte porte à porte du compostage car la MRC n'a aucune statistique pour Chelsea.
- 2- Demande si la municipalité va mettre en place des incitatifs financiers pour ceux qui font du compostage.

R:

- 1- Bien qu'il n'existe pas de statistique spécifique pour Chelsea, nous devons nous assurer qu'en 2020, les matières organiques ne se retrouveront pas dans les sites d'enfouissement.
- 2- La municipalité va prendre vos commentaires concernant les incitatifs financiers.



Session ordinaire du 6 février 2018 – PÉRIODE DE QUESTIONS / Ordinary sitting of February 6th, 2018 – QUESTION PERIOD

Q:

- 1- Concernant les items G, H et I de la section 7 de l'ordre du jour de ce soir, est-ce que cela augmente la densité du projet?
- 2- Quel est le processus par lequel la municipalité négocie avec les gouvernements fédéral et provincial?

R:

- 1- Non, aucunement. Cela conserve seulement l'occupation au sol.
- 2- Le processus est inscrit dans la loi. Les gouvernements supérieurs imposent le montant des en lieu de taxes. En ce qui concerne les subventions, nous travaillons avec les députés provinciaux et fédéraux.

Q:

- 1- Demande c'est quoi l'impact du veto du maire sur le projet proposé.
- 2- Le budget de 10 millions pour le chemin du Lac Meech couvre toute la longueur?

R:

- 1- Le jour suivant, le maire met son veto et la résolution doit être représentée au conseil le mois suivant. Le veto ne fait que suspendre la décision.
- 2- Oui mais sur 2 années.

Fin: 20 h 30